



Assemblée générale

AG/SHC/3934

Département de l'information • Service des informations et des accreditations • New York

Troisième Commission

35^e et 36^e séances – matin et après-midi

DES DÉLÉGATIONS EN APPELLENT AU PRINCIPE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE AVEC LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ACCUEILLANT DES RÉFUGIÉS À LONG TERME

La Troisième Commission achève son débat sur la lutte contre le racisme et le processus préparatoire de l'examen de Durban

/...

La Commission a achevé ce matin son débat conjoint sur les questions relatives à l'élimination du racisme et de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, à la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, d'une part, et sur le droit des peuples à l'autodétermination, d'autre part.

Ce droit à l'autodétermination des peuples a été réaffirmé par plusieurs délégations. Le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'établissement d'un État indépendant souverain a été en particulier soutenu par l'Algérie et la République arabe syrienne.

/...

ÉLIMINATION DU RACISME ET DE LA DISCRIMINATION RACIALE – DROIT DES PEUPLES À L'AUTODÉTERMINATION

/...

Suite et fin du débat général

Mme NADYARASHEED, Observatrice de la Palestine, a déclaré que les Palestiniens qui représentent 20% de la population d'Israël vivent toujours en marge de la société. Elle a souligné que le racisme institutionnel ancré dans les lois israéliennes est un terreau fertile pour les manifestations de violence et d'hostilité contre la population palestinienne. Elle a fait référence à des attaques perpétrées ces trois dernières semaines, notamment à Tel Aviv et à Akko contre des citoyens israéliens palestiniens, des attaques uniquement motivées par les origines ethniques des victimes. L'intervenante a accusé Israël, puissance occupante, d'opprimer le peuple palestinien depuis plus de quarante ans. Israël rejette l'application du droit international humanitaire pour ce qui est du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, a ajouté la représentante.

L'intervenante a ensuite décrit le sort des trois millions de Palestiniens qui vivent enfermés dans leur ville et dans des camps de réfugiés. Les droits élémentaires de liberté et de déplacement leur sont niés par la puissance occupante au profit des droits des colons illégaux. La puissance occupante, en dépit de l'avis de la Cour internationale de Justice de 2004, continue d'édifier un mur de sécurité qui contribue également à renforcer le racisme, a ajouté l'Observatrice. C'est dans le droit inaliénable à l'autodétermination que réside la guérison de nos souffrances, a conclu l'Observatrice.

Mme WARIF HALABI (République arabe syrienne) ... Concernant le Moyen-Orient, elle a indiqué qu'il représentait l'exemple le plus flagrant de ce qu'elle vient de décrire, notamment par l'occupation des terres, l'implantation de colonies, les privilèges octroyés à une partie de la population sur une autre et la situation déplorable des populations occupées et des Palestiniens forcés à vivre comme réfugiés. Elle a félicité le rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé depuis 1967 sur les obligations internationales et celle des États de faire respecter le droit des peuples sous occupation étrangère à l'autodétermination. Elle s'est déclarée attristée par le fait que l'Organisation des Nations unies soit impuissante, parfois de manière volontaire, devant les méthodes tordues et inadmissibles du point de vue du droit international utilisées par Israël, avec l'assistance de grandes puissances, portant atteintes à tous les droits fondamentaux des populations occupées.

Mme NADYA RASHEED, Observatrice de la Palestine, a appelé la communauté internationale, et en particulier les Nations Unies, à accroître leurs efforts pour que toutes les formes de répression soient éradiquées et que le droit à l'autodétermination soit enfin universellement reconnu. Les violations des droits de l'homme perpétrées depuis plus de quarante ans par Israël, puissance occupante, ont conduit le peuple palestinien à la misère, a-t-elle poursuivi. Les droits élémentaires à la santé, à l'éducation, à la libre circulation, à des conditions de vie décentes, à la propriété et au développement sont niés de façon flagrante. La puissance occupante, par l'extension du mur illicite et des colonies, ne cherche qu'à s'étendre au détriment des Palestiniens et en violation de la décision de la Cour internationale de Justice de 2004, a ajouté l'Observatrice. Soixante ans ont passé depuis l'expulsion des Palestiniens de leur foyer, mais nous ne succomberons jamais car notre lutte pour l'indépendance se poursuivra jusqu'à ce que l'occupation s'achève et que nous puissions avoir notre État indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale, a-t-elle déclaré. Elle a appelé la communauté internationale à faire preuve de solidarité au moment de la prochaine présentation par l'Égypte d'un projet de résolution sur le droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

/...

* *** *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel